

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20230703-DEL_23_07_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 6

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-07-02

CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025

L'an deux mille vingt-trois et le trois du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28.06.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Olivier LAUBRON, M. Lionel NICOLAS, M. Alessandro POZZO – Excusés.
M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante la délibération n° 23-03-11 en date du 27 mars 2023 portant approbation du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 comme suit :

| DESIGNATION OPERATIONS | COUT OPERATION HT | TAUX | MONTANT |
|---|--------------------------|-------------|--------------------|
| AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – TENNIS MUNICIPAUX | 53.000,00 € | 20 % | 10.600,00 € |
| RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL | 34.000,00 € | 20 % | 6.800,00 € |
| TRAVAUX DE VOIRIE | 95.143,00 € | 70 % | 66.600,00 € |
| TOTAL | | | 84.000,00 € |

Puis il expose ce qui suit :

Le montant global de l'enveloppe allouée à la commune s'élève à 84.000 € sur cette nouvelle phase contractuelle.

Ce nouveau contrat évolue afin de simplifier sa mise en œuvre et favoriser l'engagement des communes dans une démarche de transition climatique et de développement du territoire, avec notamment :

- Une part de l'enveloppe dédiée à la « transition écologique et énergétique »,
- Un taux de participation départementale pouvant atteindre 70 % du montant HT,
- Un nombre maximal d'opérations, sur la période contractuelle 2023-2025, fixé à 8 pouvant être rajouter par avenants (2 maximum).

Cependant, l'opération des travaux de voirie n'étant pas finalisée, il convient de retirer et de rapporter la décision précitée.

De fait, les opérations de travaux de la commune énoncées ci-dessous pourraient être éligibles au Contrat Vaucluse Ambition passé avec le Département :

| DESIGNATION OPERATIONS | COUT OPERATION HT | TAUX | MONTANT |
|--|-------------------|------|--------------------|
| AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – TENNIS MUNICIPAUX | 16.230,00 € | 80 % | 12.984,00 € |
| RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL | 34.000,00 € | 20 % | 6.800,00 € |
| TOTAL | | | 19.784,00 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les projets précités pouvant prétendre à l'aide départementale dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **RAPPORTE** la délibération n° 23-03-11 en date du 27 mars 2023 ;
- **DECIDE** d'établir le Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 passé avec le Département et y inscrire les opérations comme proposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes formalités et à signer toutes pièces relatives au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERTU



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20230703-DEL_23_07_02-DE